

*Questions orales*

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, le comité du commerce qui a étudié cette question et présentera ses recommandations le 7 mars prochain ne relève pas directement de la compétence du gouvernement américain. Compte tenu de l'importance de ce secteur d'activité, l'imposition d'un droit compensateur de 65 p. 100 signifiera la faillite de l'industrie forestière canadienne. Il s'agit là d'une industrie extrêmement importante pour notre taux du change et pour nos profits à l'étranger sur laquelle comptent beaucoup non seulement la Colombie-Britannique mais également tout le Canada. Le gouvernement a-t-il envisagé les représailles qu'il pourrait exercer si ce droit est imposé, ce qui signifierait le début d'une guerre commerciale? Le gouvernement songe-t-il à prendre de telles mesures de riposte si ce droit est imposé?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, non seulement la question du député est hypothétique, puisqu'il nous demande ce que nous ferions si telle ou telle chose se produisait, mais encore le député me semble pessimiste au sujet des droits de l'industrie et des travailleurs canadiens dans ce cas-là.

Nous savons que les difficultés qui surgissent aux États-Unis proviennent du fait que le gouvernement a imposé des droits de coupe plutôt élevés en prévision d'une période de grande activité dans ce secteur. Aux États-Unis, on fait donc maintenant à ces droits élevés alors qu'au Canada ces droits sont inférieurs.

Nous pensons que la raison l'emportera finalement, comme elle l'a fait récemment dans le cas du camionnage, de la limitation des importations d'uranium aux États-Unis, et le reste, grâce aux instances présentées par le gouvernement. La réaction du gouvernement américain dans ces cas-là a été encourageante. Nous espérons qu'il en sera de même dans le cas du problème relatif à l'industrie forestière.

## LES DÉMARCHES AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE QUE LE GATT ÉTUDIE LA QUESTION

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il abordé la question avec le gouvernement américain ou avec les responsables du GATT? Le ministre des Affaires extérieures pourrait-il me dire si la question a été soulevée lors de la dernière réunion du GATT? Ne pourrions-nous pas demander au GATT d'étudier la question en même temps que les comités du commerce des États-Unis et la Commission du commerce international?

Je voudrais donc savoir deux choses: d'une part, si le gouvernement a abordé officiellement cette question avec le gouvernement américain; d'autre part, si le gouvernement a demandé au GATT d'étudier la question.

• (1420)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le gouvernement a effectivement abordé la question avec le

gouvernement américain. Le secrétaire d'État américain, M. Shultz, connaît très bien notre position. Nous avons d'ailleurs discuté de la question lors de sa visite à Ottawa. En outre, la question a été débattue à Bruxelles la semaine dernière. Les États-Unis savent donc parfaitement que nous ne sommes pas du tout d'accord avec eux lorsqu'ils prétendent que l'industrie du bois de coupe est plus ou moins subventionnée au Canada. Si les États-Unis envisageaient de prendre des mesures, car ils étaient persuadés à un moment donné, à tort selon nous, que le secteur était subventionné, nous porterions la question à l'attention du GATT.

\* \* \*

## LES COURS DE LA CITOYENNETÉ

## LES ACCUSATIONS PORTÉES PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, maintenant que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme a retrouvé ses sens et retiré ce manuel mal conçu, je tiens à éclaircir l'autre point que j'ai soulevé hier à la Chambre des communes. C'est pourquoi je pose une question au secrétaire d'État.

Hier, nous avons appris que le ministre du Travail avait porté des accusations très graves au sujet de la Cour de la citoyenneté canadienne et de ses juges. Selon une lettre que le juge Alice McKeown, coordonnatrice nationale des juges de la citoyenneté, a adressée au secrétaire d'État de l'époque, les juges de Toronto se sont réunis le 8 janvier dernier en vue de discuter des «accusations très graves» lancées par le ministre du Travail. Ils ont adopté à l'unanimité quatre résolutions réfutant ces accusations et ont déclaré que la réputation de cette cour avait été sérieusement compromise, étant donné notamment la vaste distribution de la lettre du ministre. Le secrétaire d'État a-t-il donné suite aux accusations formulées par le ministre du Travail? Dans ce cas, les conclusions de l'enquête ont-elles été transmises au ministre et y a-t-on joint la lettre où le juge McKeown exposait les résolutions adoptées par les juges de Toronto, comme elle le demandait? Cette lettre a-t-elle été distribuée aux membres du groupe METPAC, l'association libérale de Toronto, qui avaient reçu la première lettre du ministre du Travail?

[Français]

**L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État):** Madame le Président, je suis au courant de la lettre qui a été adressée à l'époque à mon prédécesseur au poste de secrétaire d'État. Il est exact que l'assemblée des juges de la région de Toronto s'est réunie, qu'elle a pris connaissance des points qui avaient été soulevés dans la lettre de l'honorable ministre du Travail, que les points qui ont été mis de l'avant par la coordonnatrice nationale ont été portés à l'attention du secrétaire d'État de l'époque et que, par conséquent, il n'a pas été jugé utile de poursuivre l'étude des questions soulevées puisque l'assemblée des juges avait répondu entièrement au doute qui avait été exprimé dans la lettre de l'honorable ministre du Travail.